

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2022

Présents:

Maire:

BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire:

SAPLANA Javier – GROUILLER Elodie - SOUCHE Antony-CANESTRARI Véronique

Conseillers délégués :

COLLOCA Cindy - COULLOMB Fabien

Conseillers municipaux:

BOYER Marc - MEILHAC Laurent - BLANGERO Nathalie - SAVELLI Eric - CHAMBOVET

Cyrielle - LABEILLE Séverine- MEYNIER Laurent

**Procurations:** 

PONÇON Lydie à CHAMBOVET Cyrielle

SAVINAS Gaëlle à LABEILLE Séverine

M. LEVARDON à SAPLANA Javier AYMARD Jean-Pierre à BESNIER Didier

### Absent:

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2022
- 2. Décision modificative budget principal
- 3. Subvention Don du Sang
- 4. Subvention classe découverte
- 5. Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport
- 6. Modification prix du ticket de cantine
- 7. Marché nocturne du 16 juillet 2022
- 8. Choix du mode de publicité des actes de la collectivité
- 9. Convention consorts Boyer
- 10. Convention pour l'installation de la vidéo-protection
- 11. Convention constitutive groupement de communes pour l'utilisation du minibus partagé
- 12. Questions diverses

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour relatifs à l'avancement de grade d'un agent et au nom du boulodrome, et de retirer de l'ordre du jour le projet de délibération sur l'augmentation du prix du ticket de cantine.

#### Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

### 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2022

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de remarques, il met le compte rendu au vote.

#### Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

### 2. Décision modificative budget principal

Mme Elodie GROUILLER rappelle au conseil l'obtention d'un prêt de 600 000 euros à un taux de 1, 52 % sur 15 ans. La proposition du Crédit Agricole a été validée et la commune va demander le déblocage des fonds au 30 septembre 2022. Ce prêt était à la base prévu pour 2023, le paiement des frais bancaires n'étaient donc pas prévu au budget initial.

Il convient donc de modifier les crédits budgétaires en section de dépenses de fonctionnement pour le règlement des intérêts et frais de dossier comme suit :

- Compte 66111 (emprunts) chapitre 66, augmentation de 865 €;
- Compte 627 (services bancaires) chapitre 62, augmentation de 75 €
- Compte 678 (charges exceptionnelles) chapitre 67, diminution de 940 €

Et en section d'investissement pour le règlement du capital :

- Compte 1641 (remboursement en capital) chapitre 16, ajout de 44 200 €uros ;
- Compte 2313 (construction) chapitre 23, diminution de 44 200 €uros;

### Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

#### 3. Subvention à l'association pour le don du sang bénévole du Tricastin

M. le Maire rappelle qu'habituellement l'association pour le don du sang bénévole du Tricastin bénéficie d'une subvention de la commune mais que pour 2022 il y a eu un loupé dans la demande de l'association qui l'a déposée en retard.

M. le Maire propose l'attribution d'une subvention de 150€ au titre de l'année 2022.

### Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

### 4. Subvention classe découverte

Mme Véronique CANESTRARI rappelle que la classe de CP/CE1, représentant 19 enfants, est partie en classe découverte à Palavas les Flots du 9 mai au 13 mai 2022. La commune souhaite participer financièrement afin de diminuer le reste à charge des familles.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 1425 euros qui sera versée directement à l'organisme ayant hébergé les enfants.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

#### 5. Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Mme Amélie HOUDART rappelle que dans le cadre du projet de parcours sportif englobant notamment la réfection du skate park et l'arrosage du terrain de foot il reste encore la fit station à réaliser (agrès de musculation mis à disposition du public). La collectivité a déjà pu obtenir des financements mais elle serait également potentiellement éligible à une subvention de l'Agence Nationale du Sport.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

### Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

### 6. Organisation du marché nocturne le 16 juillet 2022

M. le Maire rappelle l'organisation du marché nocturne le 16 juillet prochain. Comme l'année dernière les exposants doivent remplir une convention fixant notamment les conditions d'installation et le prix de leur stand qui est fixé à 3euros le mètre linéaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les exposants du marché nocturne qui aura lieu le 16 juillet 2022.

# Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

### 7. Choix du mode de publicité des actes de la collectivité

M. le Maire informe le conseil que suite à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes paris par les collectivités territoriales et leurs groupements il est nécessaire de choisir le mode de publicité des actes pour la commune entre :

- L'affichage,
- La publication sur papier,
- La publication électronique,

A défaut de choix avant le 1er juillet les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Amélie HOUDART précise que les textes ne prévoient pour le moment les conditions techniques permettant de garantir l'authenticité des actes mis en ligne.

Dans l'attente d'éléments complémentaires concernant les conditions de mise en ligne des actes des collectivités, il est proposé au conseil municipal d'opter pour une publication sur papier des actes de la collectivité. Etant entendu que ces actes seront mis à la disposition du public (comme c'est le cas actuellement).

# Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

#### 8. Convention consorts Boyer

M. le Maire indique que suite à l'envoi du projet de convention avec la convocation au conseil municipal, les consorts BOYER ont envoyé un mail le 28 juin pour faire des modifications sur la convention portant la création et l'entretien d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales chemin de Voulonge.

M. le Maire demande quelle est l'entité qui doit figurer sur la convention. Mme Cindy COLLOCA précisE que la parcelle appartient au GFA St Michel exploitée par SCEA BOYER frères. Le propriétaire est donc le GFA.

M. Marc BOYER précise que les deux gérants sont Vincent et Marc Boyer.

Les propositions de modifications portées par les consorts BOYER n'étant pas recevables, M. le Maire propose de modifier la rédaction de l'article 3 de la convention comme suit :

- Remplacer « deux fois par an » par « aussi souvent que nécessaire »
- Remplacer « responsabilité de la commune engagée... » par « lors d'éventuelle incident la commune assumera sa responsabilité si cette dernière est démontrée ».

Cette proposition convient aux parties représentées par M. Marc BOYER.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- Décider de passer convention, avec les co-gérants du GFA Saint Michel, portant la création et l'entretien d'ouvrages permettant la régulation des eaux pluviales chemin de Voulonge
- Dire que les frais de réalisation et d'entretien des ouvrages seront supportés par les parties selon les dispositions de la convention,
- Dire que la durée de la convention, son renouvellement et ses conditions de résiliation sont portés dans ladite convention,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toute initiative et décision permettant de poursuivre et finaliser la procédure d'adoption de la convention, de prendre toutes dispositions permettant de gérer l'écoulement des eaux pluviales quartier de Voulonge

M. BOYER ne prend pas part au vote.

# Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

# 9. Convention pour l'installation de la vidéoprotection

M. Fabien COULLOMB informe le conseil que les travaux d'installation du système de vidéoprotection vont commencer jeudi et qu'il y deux habitations pour lesquelles des caméras nécessitent posées sur les façades. Il faut donc que les propriétaires concernés autorisent la commune à installer les caméras. Il précise qu'il n'y a pas de possibilité de changer l'angle d'une caméra car il faudrait déposer un nouveau dossier en préfecture. Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de servitude d'ancrage de dispositif de vidéo protection,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de servitudes d'ancrage de dispositif de vidéoprotection ci annexée avec les propriétaires concernés,

#### Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

### 10. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire rappelle que la collectivité a opté pour la promotion d'un agent par an suivant les promotions possibles. Un agent de l'école remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Il est donc proposé au conseil municipal de :

- Décider de créer le poste suivant afin de promouvoir un agent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :
  - Filière Technique 1 poste :
    - Cadre d'emplois : C 2
      Grade : Adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe, permanent à temps non complet, 24 h hebdomadaires,
- Décider de la suppression du poste suivant :

### Filière Technique - 1 poste :

- Cadre d'emplois : C 1
  Grade : Adjoint technique, permanent à temps non complet, 24h hebdomadaires,
- Dire que la suppression du poste indiqué ci-dessus interviendra au 1<sup>er</sup> juillet 2022 après l'avis du Comité Technique,
- Dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget, chapitre 012 Charges de personnel article 64111 020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

#### 11. Nom du boulodrome

M. le Maire informe le conseil que la BJR a baptisé le boulodrome de la commune : **Boulodrome Jo Rozier** du nom d'un des fondateurs de la BJR, il y a plus de 50 ans, toujours actif au sein de l'association. Le Boulodrome relevant du domaine public de la commune il convient de solliciter l'avis du conseil municipal. Il est donc proposé au conseil municipal de nommer le boulodrome : Boulodrome Jo Rozier.

### Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

### 12. Convention constitutive de groupement de communes pour l'utilisation du minibus partagé

M. le Maire rappelle que minibus partagé entre les communes de Rochegude, Suze la Rousse, Bouchet et Saint Restitut a été livré fin mai et que l'acquisition du véhicule a été financée par les publicités. Il précise qu'un règlement d'utilisation est en cours d'élaboration et que ce véhicule sera mis en priorité à disposition des séniors (particuliers regroupés ou associations) pour par exemple se rendre au marché à Saint Paul Trois Châteaux.

Il convient désormais de formaliser le mode de gestion de ce véhicule par la constitution d'un groupement de communes dont le coordonnateur est la commune de Rochegude.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- D'approuver la convention constitutive de groupement de communes pour l'utilisation du véhicule partagé
- D'autoriser le maire à signer ladite convention

#### Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

#### 13. Questions diverses et informations au conseil municipal

- Communication des décisions du maire prises en application des délégations attribuées par le Conseil Municipal
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une DIA pour un terrain à 87 000 euros, il n'a pas fait valoir son droit mais il a informé le notaire que la construction existante sur le terrain n'est pas légale et que le terrain est inconstructible.
- M. le Maire indique qu'au titre de ses pouvoirs de police il a pris un arrêté fixant les tarifs d'enlèvement des dépôts sauvages comme suit :
  - ⊙ Enlèvement de dépôts sauvages de matières non triées ou mal triées, à proximité d'apports volontaires : 300 €
  - o Enlèvements de dépôts sauvages de matières non acceptées en dehors de sites prévus : 1000€
  - o Nettoyage des plateformes et où des lieux de dépôts : 150 €
  - En cas de nécessité de faire appel à un prestataire extérieur (dépôt d'amiante ou encombrant trop important), les frais d'enlèvement engagés seront pris en charge par la Commune dans un premier temps avant d'être refacturé au propriétaire des encombrants.
- M. le Maire informe le conseil municipal que le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour. Un exemplaire papier sera remis aux conseillers sur demande et un exemplaire PDF sera envoyé à tous les conseillers.
- Modification du taux de la taxe PVR lotissement du Devès
  - M. le Maire indique que le taux de la taxe PVR sera modifié en application de l'indice TP01 d'avril 2022 soit 9€30 le mètre carré.
- Révision du tarif assainissement
  - M. le maire indique qu'il sera nécessaire d'ici la fin de l'année de réviser le tarif assainissement (convention avec Suze la Rousse) mais qu'à ce jour on n'a pas tous les éléments. La Société TPR travaille pour nous donner les bons chiffres pour accompagner la décision.
- Jugement de l'affaire commune de Rochegude contre M. BRUN (urbanisme)
  M. le Maire informe le conseil municipal que M. BRUN a été condamné à mettre en conformité sa maison d'habitation et à détruire la piscine et les deux appartements construits illégalement.

#### • Information sur les différentes mobilités internes :

M. le Maire informe le conseil que Mme Marine Laffont Vicens prend une disponibilité à compter du 29 août. Elle sera remplacée sur son poste par Mme Coralie Prophète et une offre a été mise en ligne pour le remplacement de Mme Coralie Prophète.

### Curage du fossé du Valadas

M. le Maire indique qu'il a reçu deux devis mais qui ne correspondent pas vraiment au besoin (pas d'évacuation des matériaux). Il est donc important de savoir si on peut laisser les matériaux sur place (voir autorisation des riverains). Il faut faire les travaux assez rapidement. Il est donc demandé de vérifier en premier lieu s'il est possible techniquement de laisser les matériaux sur place et deuxièmement si les riverains vont l'accepter. Une réponse est attendue début juillet.

### • Inauguration de la voie Aline Mourier

M. le Maire rappelle que l'inauguration de la voie Aline Mourier aura lieu samedi 9 juillet à 10h00.

### • Solution connectée E-boo:

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation d'un dispositif connecté pour permettre aux équipes du SAMU de pouvoir poser un hélicoptère de nuit sur le terrain de foot. Il souligne que ce projet sera proposé à la mutualisation pour les communes de l'interco. A priori les grandes communes de l'interco n'y sont pas favorables car elles n'en ont pas besoin. Il y aurait donc la possibilité de mutualiser avec les communes de Suze la Rousse, Bouchet, La Baume de Transit et St Restitut sachant qu'il y a besoin de seulement deux dispositifs pour couvrir le territoire. Coût de l'installation 4000 euros puis 300 euros de maintenance par an.

### Modification du tarif du ticket de cantine :

Une réunion avec tout le conseil municipal doit être organisée pour aborder les sujets du prix du ticket de cantine et du taux d'encadrement du périscolaire.

Séance levée à 20h50.

Le Maire, Président de séance,

**Didier BESNIER** 

Le Secrétaire de séance,

Antony SOUCHE